

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-13

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

OBJET :

**ÉCLAIRAGE PUBLIC
- AVENANT N° 1 AU
CONTRAT DE
MAINTENANCE**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 08 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le contrat de maintenance avec l'entreprise PORTE pour les éclairages publics se termine le 05 mai 2023.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 15 FEV. 2021

Publié

le : 15 FEV. 2021

Le Maire,


Philippe
VAN-HOORNE



Pour autant, il apparaît qu'un avenant est requis pour prendre en compte les modifications techniques et quantitatives qui ont eu lieu sur le réseau d'éclairage public ces dernières années.

Outre la maintenance des points lumineux équipés d'une source de type « lampe à décharge », il convient d'intégrer au contrat la maintenance des points lumineux équipés d'une source « LED ».

Pour ce faire, un recensement exhaustif des points lumineux a été effectué :

- au 27 janvier 2021, on dénombre 861 points lumineux équipés d'une source de type « lampe à décharge » et 886 points lumineux équipés d'une source de type « LED ».

L'avenant proposé a une incidence financière sur le montant du marché public :

Nouveau bordereau des prix unitaires :

N°	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
1	Prix unitaire pour la maintenance et la réparation d'un point lumineux équipé d'une source de type « lampe à décharge ».	Unité	15.80 €*
2	Prix unitaire pour la maintenance et la réparation d'un point lumineux équipé d'une source de type « LED ».	Unité	7.90 €*

**Le prix comprend la main d'œuvre, les véhicules, l'outillage et les fournitures.*

Le prix comprend également la maintenance et la réparation des armoires de commande.

Le montant estimé des prestations est le suivant :

Montant total HT = (nombre de points lumineux « LED » x PU HT n°2) + (nombre de points lumineux « lampe à décharge x PU HT n°1)

Montant total HT = (886 x 7.90) + (861 x 15.80)

Montant total HT estimé = 20 603.20 € (base annuelle)

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maintenance des éclairages publics avec l'entreprise PORTE.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DE L'AIGLE
Place Fulbert de Beina
61300 L'Aigle

représentée par Monsieur Philippe VAN HOORNE, le Maire

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

PORTE ELECTRICITE SAS
51 route de Paris
61270 Aube

représentée par Monsieur Thierry PORTE.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☒ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

Maintenance du réseau d'éclairage public de la ville de L'Aigle.

Réf. du marché : -

☒ **Date de la notification :** 05/05/2017

☒ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** le marché prend fin le 05/05/2023.

☒ **Montant TTC du marché public ou de l'accord-cadre :** Marché à prix unitaire.

D - Objet de l'avenant.

☒ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Cette modification de marché a pour objectif de prendre compte les modifications techniques et quantitatives qui ont eu lieu sur le réseau d'éclairage public ces dernières années.

Outre la maintenance des points lumineux équipés d'une source de type « lampe à décharge », il convient d'intégrer au contrat la maintenance des points lumineux équipés d'une source « LED ».

Pour ce faire, un recensement exhaustif des points lumineux a été effectué :

- Au 27 janvier 2021, on dénombre 861 points lumineux équipés d'une source de type « lampe à décharge » et 886 points lumineux équipés d'une source de type « LED ».

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Oui.

Nouveau bordereau des prix unitaires :

N°	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
1	Prix unitaire pour la maintenance et la réparation d'un point lumineux équipé d'une source de type « lampe à décharge ».	Unité	15.80€*
2	Prix unitaire pour la maintenance et la réparation d'un point lumineux équipé d'une source de type « LED ».	Unité	7.90€*

* Le prix comprend la main d'œuvre, les véhicules, l'outillage et les fournitures.

Le prix comprend également la maintenance et la réparation des armoires de commande.

Le montant estimé des prestations est le suivant :

Montant total HT = (nombre de points lumineux « LED » * PU HT n°2) + (nombre de points lumineux « lampe à décharge » * PU HT n°1)

Montant total HT = (886*7.90) + (861*15.80)

Montant total HT estimé = 20 603.20€

Conformément à l'article R2112-6 du Code de la Commande Publique, les prix sont unitaires et appliqués aux quantités réellement exécutées.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Le Pouvoir Adjudicateur :

A : L'Aigle le

Signature

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

